

Sommaire

Pourquoi un guide transport ?	4
I. Proposition de rédaction du guide des transports	4
Introduction	4
Obligations contractuelles	5
La commission transport	6
1. Objectifs	
2. Rôle et Missions	
3. Budget de la commission	
Données Générales 1. Matrice des populations	
2. Disciplines et format des Jeux de la Francophonie	
Transport International	9
1. Synthèse des règles de prises en charge	9
2. Transport International pris en charge par le CIJF	
3. Transport International pris en charge par les délégations.	
4. Organisation opérationnelle	
Transport des populations accréditées.	
Organisation du dispositif « Arrivées / Départs »	
3. Organisation du dispositif T1: Véhicules dédiés	
4. Organisation du dispositif T2 : Véhicules sur demande	
5. Organisation du dispositif T3 : Navettes ou bus à horaire fixe	14
6. Organisation du dispositif T4 : Transports en commun	15
7. Organisation du dispositif « Cérémonie d'Ouverture », « Cérémonie de Clôture » et autres événeme	nts15
Véhicules	16
1. Fonctionnement opérationnel des véhicules	16
Visuel des véhicules Macarons véhicules	
Chauffeurs	
2. Formation	
3. Management opérationnel des chauffeurs	
Circulation	
Transport des spectateurs et infrastructures	
1. Infrastructures	
2. Zone transport	
3. Transport des spectateurs.	19

ANNEXES

Annexe 1 / Niveaux de service par population	20
Annexe 2 / Proposition de méthodologie et de rendus des livrables	21
Annexe 3 / Proposition d'utilisation d'un logiciel de gestion de flotte	22
Annexe 4 / Proposition d'organigramme fonctionnel	22
Annexe 5 / Proposition d'organigramme opérationnel	24

Pourquoi un guide transport?

Ce guide a pour objectif d'aider le CNJF et sa commission transport à assurer efficacement tous les besoins en mobilité requis par les activités inscrites aux Jeux dans le respect du cahier des charges du CIJF et en tenant compte des réalités locales du transport urbain.

Ce guide transport apporte donc au CNJF un ensemble complet d'informations clés et de recommandations visant à mettre en place un dispositif pertinent et efficace.

Néanmoins, il conviendra au CNJF de s'approprier ce guide et d'établir le sien, en l'adaptant en cohérence avec son évènement, son organisation et ses contraintes.

I. Proposition de rédaction du guide des transports

■ Introduction

Dans le cadre de l'organisation des Jeux de la Francophonie, le transport représente un enjeu majeur du bon déroulement des Jeux où celui-ci se doit d'être sûr, efficace, fiable et ponctuel.

Le transport est l'un des défis opérationnels les plus importants des Jeux de la Francophonie.

L'État et la Ville hôte doivent engager les ressources appropriées et de vastes efforts de planification en vue de relever ce défi de manière efficace en concertation avec la commission transport du CNJF.

Celle-ci devra être créée pour superviser et coordonner l'ensemble des dispositifs de transport, tout en assurant une coordination et une collaboration étroites avec les autorités publiques responsables de l'organisation des services de transport quotidien de la ville (sécurité, trafic, mobilité, etc...).

L'offre de transport doit tenir compte de l'ensemble des besoins des populations participantes aux Jeux, mais aussi de son intégration avec les flux de transport et de circulation des habitants de la Ville hôte.

La planification du système de transport des Jeux de la Francophonie devra donc s'adapter aux caractéristiques de la Ville hôte et des sites à desservir.

Un plan de transport bien mené répond aux besoins de toutes les parties prenantes des Jeux. Pour ce faire, le secteur Transport requiert une communication et une collaboration autour des thèmes suivants : infrastructures et installations de transport, planification de la prestation de services aux parties prenantes, transport sur site, opérations du parc de véhicules, opérations des bus, transport public, gestion du trafic.

Les principaux facteurs de succès sont :

- une confiance dans les plans et niveaux de service établis, la réalisation de cartes de transport, les zones de stationnement et autorisations d'accès sur les sites :
- la prise en compte des besoins distincts de groupes de parties prenantes spécifiques tels que les délégations, les médias, les Officiels, etc.;
- o une attention particulière accordée à l'accessibilité.

Le CIJF et le CNJF collaboreront pour assurer une livraison des conditions opérationnelles pour le transport aussi efficace et économique que possible tout en s'intégrant dans le contexte local, notamment en :

- utilisant des solutions de transport existantes et en s'appuyant sur les évolutions possibles du secteur;
- optimisant le nombre de véhicules dédiés et d'autorisations d'accès et/ou de stationnement fournis gratuitement aux parties prenantes;
- planifiant l'utilisation d'installations et de services de transport en fonction des besoins réels, en se fondant sur les données recueillies lors des précédentes éditions des Jeux.

Une coordination et une collaboration étroites au sein du CNJF et avec divers partenaires de livraison, dont les autorités responsables des transports dans la Ville hôte, les opérateurs de flottes et les exploitants d'installations de transport, sont également indispensables à la réussite du Plan de Transport.

Ce cahier des charges techniques a donc pour objectif d'apporter un maximum d'informations à la commission transport du CNJF pour que celle-ci puisse mettre en œuvre et structurer un dispositif de transport en adéquation avec les particularités des Jeux de la Francophonie et du concept des Jeux.

Il émet donc des recommandations à destination de la commission transport, mais aussi un certain nombre d'obligations que celle-ci devra honorer.

Il s'organise de manière identique à la structuration du Guide de Candidature pour une parfaite compréhension des attentes du CIJF et apporte des détails complémentaires au Cahier des Charges Général du Guide de Candidature.

Obligations contractuelles

En complément des obligations contractuelles figurant dans le Cahier des Charges Général, le CNJF devra:

- Mettre en place une organisation professionnelle permettant de répondre à une organisation optimale du dispositif de transport
- Assurer des temps de trajet acceptables pour l'ensemble des populations participantes à l'événement
- Concevoir, planifier et organiser des moyens de transport adaptés aux besoins de chaque population participante aux Jeux et répondant au standard d'organisation d'un grand événement sportif international
- Mettre en place des dispositifs de transport adaptés et différents en fonction des participants et des événements:
 - Dispositif spécifique pour les Cérémonies d'Ouverture, de Clôture et le Gala des lauréats des concours culturels:
 - Dispositif de transport pour les Médias ;
 - Dispositif de transport pour les Délégations ;
- Dispositif de transport pour le CIJF;
- Dispositif de transport pour les Juges et Arbitres;
- Dispositif de transport pour les VIP;
- Dispositif de transport pour le matériel des sportifs et œuvres d'art.
- O Disposer de zones transport (zone de prise en charge, zone de dépose et zone de stand-by) sur l'ensemble des sites officiels permettant une organisation fluide des dispositifs de transport
- Réaliser les livrables présentés en annexe de ce présent cahier des charges
- O Disposer et utiliser un logiciel de gestion de flotte
- Disposer de moyens matériels et humains permettant de répondre à l'organisation des dispositifs présentés ci-dessus répondant aux critères d'organisation d'un grand événement international
- Permettre à l'ensemble des personnes accréditées de disposer à un accès aratuit aux transports en commun de la Ville
- o Maintenir l'organisation du dispositif de transport jusqu'à 48 heures après la cérémonie de clôture
- o Fournir au CIJF des mises à jour régulières sur la progression des travaux de construction des infrastructures et installations de transport liées aux Jeux de la Francophonie.

■ La commission transport

1. Objectifs

La commission transport a pour objectif d'assurer et de coordonner efficacement tous les besoins en mobilité requis par les différentes populations participantes aux Jeux dans le respect du Cahier des Charges Général du CIJF et en tenant compte des réalités locales du transport urbain.

Elle doit veiller à concilier les exigences de réussite des Jeux de la Francophonie et les contraintes liées aux déplacements quotidiens de la population locale.

Il appartient à cette commission d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre un plan de circulation spécifique aux Jeux de la Francophonie en collaboration avec les autorités compétentes du gouvernement et la Ville hôte pour garantir des temps de parcours en adéquation avec les besoins des populations participantes aux Jeux.

2. Rôle et Missions

La commission transport doit :

- Identifier les possibles besoins en transport de l'événement et communiquer ces besoins à la commission marketing pour de possible création de partenariats;
- Coordonner la réussite opérationnelle du bon déroulement des opérations transport ;
- Disposer d'outils de gestion permettant de garantir le succès opérationnel du dispositif de transport (plateforme de réservation des vols, logiciel de gestion de flotte, etc.);
- Élaborer les différents livrables (plan de circulation, plan de transport, plan opérationnel de transport, etc...);
- Structurer et piloter les appels d'offre liés aux besoins du dispositif ;
- Coordonner et assurer le suivi du budget transport;

- Participer à l'organisation et à la sécurisation de la circulation routière dans la Ville hôte et sa périphérie en concertation avec les autorités locales territoriales compétentes;
- Identifier les besoins en ressources humaines, recruter et former les équipes opérationnelles nécessaires à la livraison des dispositifs de transport;
- Établir un mécanisme de supervision des opérations transport garantissant le bon déroulement de tous les dispositifs de transport via la mise en place d'un PC Transport;
- Coordonner les dispositifs de transport pendant les Jeux de la Francophonie pour l'ensemble des participants et leur matériel, selon les caractéristiques du concept des Jeux;
- Réaliser un bilan transport de fin d'événement quantitatif et qualitatif ;

3. Budget de la commission

Un budget prévisionnel lié aux modalités d'organisation et de mise en œuvre du service de transport doit être présenté par la commission à la direction du CNJF pour intégration au budget global du CNJF. Ce budget transport devra être présenté et validé par le CIJF.

L'organisation d'un dispositif de transport sûr et efficace représente une part importante des dépenses à engager par le CNJF et aura un fort impact sur le bon déroulement et la réussite des Jeux.

Compte tenu de l'importance des moyens qui doivent être mis en œuvre pour répondre aux besoins en transport des différents participants (et notamment du parc de véhicules nécessaires), la commission transport devra s'entourer de prestataires extérieurs dont le choix et le professionnalisme impacteront grandement la réussite du dispositif de transport.

Pour ce faire, il est recommandé à la commission transport de réaliser des appels d'offre afin de sélectionner les prestataires les plus à même de répondre aux besoins du dispositif retenu.

Il est par ailleurs utile de souligner que les coûts pourraient être réduits de manière significative en ayant recours à des partenaires commerciaux.

L'expérience des précédentes éditions des Jeux montre que la recherche de ces partenariats peut permettre d'obtenir une mise à disposition gratuite de véhicules et de matériels pour la durée des Jeux et/ou des tarifications spéciales avantageuses non négligeables si cette démarche est organisée assez en amont de l'événement.

Les données financières varient très fortement d'une Ville hôte à une autre, en fonction du lieu d'organisation des Jeux et de son concept.

■ Données Générales

Avant d'appréhender le sujet transport, il est important de préciser certaines informations générales.

1. Matrice des populations

POPULATION	CATÉGORIE	FONCTION	NOMBRE	PÉRIODE DE SÉJOUR	
		Concurrent sport et concurrents culturels	3900		
	Concurrents	Accompagnateurs : encadrement technique, médical, sécurité			
		Chef de mission	100	J-2 à J+2	
DÉLÉGATION	Officiels	Chef de délégation	50		
		Officiels de délégations : membres du gouverne- ment, ministres, officiels	150		
	Juges et arbitres	Cf dans la population juges et arbitres			
	Média	Cf dans la population média			
		Délégués Techniques	9		
JUGES		Présidents du Jury Culturel	12		
ET ARBITRES		Jury Internationaux Culture	75	J-2 à J+2	
		Arbitres SPORT (dont officiels délégations et officiels CNJF)	175		
	Staff	Représentants, experts	130	J-1 mois à J+2*	
CIJF	VIP	Direction et haute personnalité CIJF-OIF	20		
		Fédérations Internationales / CIO	10	J-2 à J+2	
	Invités	Invités du CNJF			
CNJF	Équipes techniques	Staff et Prestataires	À estimer par le CNJF	Selon le souhait du CNJF	
	Bénévoles	Bénévoles	par io critor	40 51101	
ÉTAT	Protocole	Hautes personnalités invitées par l'État	Selon pays	Selon souhait	
	B	Techniciens	100	J-2 à J+2	
4	Partenaires	Directions et invités			
MÉDIAS	Médias délégation	Média délégation	800 Selon sou		
	Médias	Presse, radio			
			5531		

Disciplines et format des Jeux de la Francophonie

Compétitions sportives

- athlètes par épreuve;
- Basket-ball féminin : 16 équipes de 12 ;
- Football masculin : 16 équipes de 20 ;
- Handisport athlétisme (h/f) : par délégation au maximum 4 athlètes par épreuve;
- Judo (h/f): 18 hommes et 15 femmes par catégorie (7 catégories hommes et 7 catégories femmes);
- Luttes: lutte africaine (h/f): 16 hommes et 16 femmes par catégorie (5 catégories hommes et 5 catégories femmes);

- Athlétisme (h/f): par délégation au maximum 3 Lutte libre (h/f): 16 hommes et 16 femmes par catégorie (8 catégories hommes et 8 catégories femmes);
 - Tennis de table (h/f): 40 équipes de 2 joueurs;
 - Discipline animation cyclisme sur route (h/f):6 coureurs hommes + 6 coureurs femmes par délégation avec un maximum de 20 équipes participantes.

Concours culturels (effectifs par délégation)

- Hip-hop (danse) (h/f): un groupe de 2 à 5 personnes maximum;
- Marionnettes géantes (h/f): 1 individu ou un groupe de 2 à 5 personnes maximum;
- o Jonglerie avec ballon (freestyle-ball) (h/f):1 individu ou un groupe de 2 à 5 personnes maximum;
- Peinture (h/f):1 concurrent;
- Sculpture (h/f):1 concurrent;
- Chanson (h/f): 1 chanteur ou un groupe de 8 personnes maximum (y compris musiciens et techniciens);
- O Danse de création : un groupe de 2 à 10 personnes (y compris musiciens, chorégraphe et technicien) maximum;

O Conte et conteurs : 1 conteur accompagné éven-

- Littérature : 1 concurrent ;
- Photographie: 1 concurrent;

tuellement d'un musicien;

• Création numérique : 3 concurrents maximum pour un total maximum de 20 concurrents.

Autres événements majeurs

- o Cérémonie d'ouverture
- Gala des lauréats des concours culturels
- o Cérémonie de clôture

■ Transport International

1. Synthèse des règles de prises en charge

POPULATION	CATÉGORIE	FONCTION	NOMBRE	PÉRIODE DE SÉJOUR	PRISE EN CHARGE DES VOLS INTERNATIONAUX
		Concurrent sport et concurrents culturels			Délégation
	Concurrents	Accompagnateurs : encadrement technique, médical, sécurité	3900		
		Chef de mission	100	J-2 à J+2	
DÉLÉGATION	Officiels	Chef de délégation	50		
		Officiels de délégations : membres du gouverne- ment, ministres, officiels	150		
	Juges et arbitres	Cf dans la population juges et arbitres	Selon les re	èglements sportifs	
	Média	Cf dans la population média		on le souhait a délégation	
		Délégués Techniques	9		
JUGES		Présidents du Jury Culturel	12		
ET ARBITRES		Jury Internationaux Culture	75	J-2 à J+2	
		Arbitres SPORT (dont officiels délégations et officiels CNJF)	175		CIJF
	Staff	Représentants, experts	130	J-1 mois à J+2*	
CIJF		Direction et haute personnalité CIJF-OIF	20		
	VIP	Fédérations Internationales / CIO	10	J-2 à J+2	
	Invités	Invités du CNJF	Àaatimaas		
CNJF	Équipes techniques	Staff et Prestataires	À estimer par le	Selon le souhait du CNJF	
	Bénévoles	Bénévoles	CNJF		
ÉTAT	Protocole	Hautes personnalités invitées par l'État	Selon pays	Selon souhait	
	D	Techniciens	100	J-2 à J+2	CIJG
MÉDIAC	Partenaires	Directions et invités			Média
MÉDIAS	Médias délégation	Média délégation	800	Selon souhait	Délégation
	Médias	Presse, radio			Média
			5531		

2. Transport International pris en charge par le CIJF

Le CNJF devra mettre en œuvre et à disposition du CIJF un outil informatique (plateforme web) permettant au CIJF d'envoyer les dates et horaires d'arrivée et de départ des populations dont le CIJF à la charge.

Cette plateforme devra être opérationnelle à J-3 mois avant le début des Jeux.

Elle permettra ainsi au CNJF de récupérer les informations nécessaires à l'organisation du dispositif de transport depuis et vers les points d'entrée officiels sur son territoire.

Le CIJF s'engage à communiquer via cette plateforme toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge de ces populations au plus tard 72 h avant leur heure de départ.

3. Transport International pris en charge par les délégations

Cet outil informatique (plateforme web) devra également être mis à disposition de chaque délégation de manière identique au CIJF et devra s'adapter aux particularités et caractéristiques des délégations.

Elle devra également être opérationnelle à J-3 mois avant le début des Jeux de manière que le CNJF puisse récupérer au plus tôt les dates et horaires d'arrivée des délégations.

Les délégations auront pour obligation de renseigner cet outil avec les dates, horaires et lieu d'arrivée au plus tard 48 h avant l'heure de départ.

4. Organisation opérationnelle

Pour ce faire, le CNJF devra lancer une consultation ou sélectionner un prestataire à J-12 mois des Jeux pour bénéficier de cet outil dans les temps et devra présenter au ClJF l'avancée de ce projet à J-9 mois et à J-6 mois des Jeux.

Le CNJF devra attribuer cette mission à une personne précise figurant dans son organigramme opérationnel.

Cette personne aura également la responsabilité de coordonner toutes les demandes de transport des populations dont le CNJF doit prendre en charge le transport pour arriver sur son territoire.

Le fonctionnement opérationnel et la prise en charge de ces demandes de transport devront être validés par le CIJF.

■ Transport des populations accréditées

Le dispositif de transport devra être adapté aux caractéristiques de chaque population (sportifs, artistes, accompagnateurs, officiels, arbitres, jurys, médias, journalistes, invités, bénévoles, spectateurs, personnes à mobilité réduite).

Le plan de transport devra combiner des ressources dédiées du CNJF et les transports en commun de la Ville hôte afin d'élaborer des solutions de mobilité accessibles et durables et d'optimiser l'utilisation d'un parc de véhicules et de bus dédiés (par exemple : utilisation maximale des transports en commun en fonction de la capacité et de la fiabilité des réseaux existants, services de navette partagés ou modes de transport actifs).

Faisant partie intégrante des Jeux, le transport local (entre l'aéroport et les lieux de stockage) du matériel sportif et des œuvres d'art devra être pris en charge par le CNJF à j-6 mois avant le début des Jeux selon un processus validé par le CIJF.

Des solutions opérationnelles devront être proposées à l'ensemble des populations accréditées pour se déplacer en dehors des sites officiels :

- Facilitation d'accès à un système de réservation Facilitation d'accès à une location de véhicule. de taxi ou autre ;
- Gratuité des transports en commun (dans la mesure du possible) ;

1. Organisation du dispositif « Arrivées / Départs »

Les arrivées et départs donnent la première et dernière impression à toutes les parties prenantes et aux participants qui se rendent aux Jeux de la Francophonie. Ce secteur nécessite un modèle complet de livraison, lequel tient compte d'un maximum d'options viables pour les voyageurs.

Pour le secteur des arrivées et départs, les principaux facteurs de succès sont :

- Un examen approfondi de tous les modes de transport envisageables et de tous les différents points d'arrivées et de départs ;
- Un plan pour la prestation de services qui comprend l'assistance à l'aéroport (accueil et départ), le passage de la frontière, le transport et l'accompagnement, la gestion des bagages et des équipements, les considérations en termes d'accessibilité, et d'autres services au sol :
- Une communication efficace des informations utiles d'arrivées et de départs depuis et vers le CNJF.

Le CNJF et le CIJF collaboreront pour assurer une livraison des conditions opérationnelles pour les arrivées et les départs aussi efficace que possible dans le contexte local, notamment en :

- Utilisant au maximum les transports en commun et autres services de transport existants ; Une coordination et une collaboration étroites au sein du CNJF et avec divers partenaires de livrai-
- Adaptant les niveaux de service en fonction des contraintes opérationnelles de la Ville hôte et de ses infrastructures.

Une coordination et une collaboration étroites au sein du CNJF et avec divers partenaires de livraison, dont les autorités de transport, les compagnies aériennes et les services de contrôle des frontières sont également indispensables à la réussite de ce secteur.

L'organisation du dispositif « arrivées / départs » devra s'organiser en fonction des dates et horaires d'arrivées des populations accréditées.

Pour ce faire, pour chacun des points d'entrée sur le territoire, un espace d'accueil devra être mis en place afin d'accueillir les participants aux Jeux et les chauffeurs.

La liste de l'ensemble des points d'entrée officiels retenus par le CNJF, ainsi que les services associés devront être présentés et validés par le CIJF et faire partie intégrante du Plan de Transport.

Un service d'assistance devra être mis en place pour l'ensemble des gares et aéroports du dispositif permettant de faciliter les arrivées et l'accueil des participants.

Par exemple : Le bagage d'une personne arrivant est manquant. Un processus permettant la facilitation de récupération et d'acheminement du bagage devra être mis en place pour que l'impact sur cette personne soit le plus faible possible.

Dans les gares et aéroports du dispositif, les services suivants devront être fournis aux parties prenantes des jeux :

- Accueil, signalétique et identité visuelle des Jeux ;
- Accueil et assistance;
- Services d'aide à la mobilité ou fauteuils roulants aux portes des aéronefs;
- Si possible accès à une ligne réservée à l'immigration pour les Jeux de la Francophonie;
- Retrait des bagages et assistance avec les bagages ;
- Bureau d'information et d'aide ;
- Services de transport (notamment bagages, chariots à bagages, aide et suivi pour les bagages perdus ou abîmés).

Pour les départs, un processus opérationnel de réservation et de recueil des données devra être mis en place au village et dans les hôtels officiels pour que les départs soient le plus efficaces possible.

Des facilités d'accès devront être intégrées et mises en place pour toutes les personnes possédant différents types et niveaux de handicap, tout comme les participants Handisport Athlétisme.

Le CNJF devra garantir qu'une procédure complète d'arrivée et de départ est assurée, même si les informations fournies sur les arrivées et les départs ne sont pas entièrement exactes.

Par exemple : des véhicules en attente dans les gares et aéroports devront être disponibles à tout moment pour répondre aux besoins en transport non prévus et ainsi apporter un niveau de service optimal aux participants.

Intégré dans les Plans de Transport, le CNJF devra s'assurer qu'un plan opérationnel aéroportuaire soit mis au point avec, au minimum:

- Un résumé de la manière dont l'aéroport va fonc Une explication de la façon dont le plan s'intégrera tionner au moment des Jeux;
- Une identification des politiques et procédures ;
- Une explication de la configuration du site et des ressources nécessaires pour son fonctionnement;
- Une définition des rôles et des responsabilités des équipes du site et de la manière dont elles interagiront;
- aux structures de contrôle et de gestion des Jeux ;
- Une définition des services accessibles, des flux et des aménagements disponibles pour les Jeux.

L'ensemble des services fournis et mis en place par le CNJF devra être communiqué aux parties prenantes des Jeux.

En fonction de la catégorie et du nombre de personnes se rendant dans la Ville hôte des Jeux de la Francophonie, le PC Transport devra planifier et organiser le bon nombre de véhicules pour répondre aux demandes d'arrivées et de départs.

Les modèles de véhicules mis à disposition devront être en adéquation avec le niveau de service transport dont bénéficie le participant.

Par exemple:

- Les compétiteurs devront être transportés en bus ;
- Les membres du CIJF devront être transportés avec leur véhicule mis à disposition ;
- Etc.

Ce dispositif devra être activé entre J-5 jours avant la cérémonie d'ouverture et J+2 jours après la cérémonie de clôture. En dehors de cette période, les personnes accréditées devront être autonomes pour leur arrivée et départ, à l'exception des personnes accréditées CIJF.

2. Niveaux de service

Le dispositif de transport des populations accréditées se décompose selon quatre niveaux de services suivants :

- o T1: Véhicules dédiés ;
- T2 : Véhicules sur demande ;
- T3: Navettes ou bus à horaire fixe;
- T4: Transports en commun.

3. Organisation du dispositif T1 : Véhicules dédiés

Le dispositif de transport T1 consiste à une mise à disposition d'un chauffeur professionnel dédié pour une personne identifiée.

En fonction des besoins de la personne ayant accès à ce dispositif, le CNJF devra attribuer le bon nombre de chauffeurs afin de respecter la législation en vigueur dans le pays hôte au regard de l'amplitude quotidienne de mobilisation.

Le ou les chauffeurs seront directement en contact avec la personne bénéficiant de ce service et seront à sa disposition entre le moment où cette personne arrive sur le territoire hôte des Jeux et le moment où elle repartira.

Les véhicules attribués dans le cadre de ce dispositif devront être des véhicules haut de gamme répondant au standard VIP.

Des zones de stationnement devront être disponibles sur chaque site officiel afin de permettre aux chauffeurs de stationner en attendant leur invité.

4. Organisation du dispositif T2 : Véhicules sur demande

Sur l'ensemble des sites identifiés par le CNJF et intégrés au concept des Jeux, des véhicules devront être positionnés en stand-by afin de répondre aux besoins en transport des populations ayant accès à ce dispositif.

Ces véhicules devront être activés en fonction des dates et horaires d'activation des sites et validés par le CIJF.

Ces véhicules pourront être partagés au sein d'une même population. En revanche, les différentes catégories de population ne pourront pas utiliser la même navette.

Par exemple, pas de mutualisation entre un sportif et un arbitre.

La catégorie des véhicules mis à disposition pour ce dispositif devra être d'un niveau haut de gamme. En fonction des possibilités de partenariats et des disponibilités de véhicules sur le territoire, ce dispositif pourra être réalisé avec des minibus ou des véhicules légers classiques.

En fonction des pics d'activité des sites, il reviendra au PC Transport d'affecter le bon nombre de véhicules en fonction des besoins.

5. Organisation du dispositif T3 : Navettes ou bus à horaire fixe

Un dispositif de navettes spécifiques pour les médias, les juges et arbitres et les délégations devra être mis en place. Celui-ci viendra en complément du dispositif T2 afin d'absorber un maximum de personnes pour se rendre sur les sites officiels.

Concernant les médias, des navettes à horaire fixe devront être mises en place afin de répondre aux besoins des médias entre leur lieu d'hébergement et le centre des médias, et les autres sites officiels.

Concernant les délégations, des navettes à horaire fixe depuis le village vers les sites de compétition devront être mises en place pour répondre aux besoins en transport de l'ensemble des résidents du village. Les délégations pourront être mutualisées à l'intérieur de ces véhicules et les dates et horaires de départ depuis et vers le village pourront être ajustés en fonction des dates d'activation des sites et besoins des résidents du village.

Concernant l'athlétisme, le CNJF devra mettre, entre le ou les sites d'athlétisme, des navettes de type minibus pour répondre aux besoins en transport des délégations. Le nombre de minibus nécessaire dépendra du nombre de participants et du temps de trajet entre le village et le ou les sites.

Concernant le basket-ball (environ 192 compétiteurs) et le football (environ 320 compétiteurs), le CNJF devra mettre à disposition de chaque équipe un véhicule de grande capacité qui s'adaptera aux horaires de déplacement de l'équipe en fonction des heures d'entraînement et de match.

32 bus seront donc nécessaires pour répondre aux besoins en transport de ces équipes.

Concernant l'athlétisme handisport, le CNJF devra mettre à disposition de chaque délégation, un nombre de véhicules adaptés aux handicaps des compétiteurs.

Concernant le judo et la lutte (environ 650 compétiteurs), des navettes à horaire fixe devront être mises en place pour répondre aux allers / retours des athlètes entre le village et le site de compétition. En fonction du nombre d'inscrits et des temps de trajet, il conviendra au CNJF de mettre en place des minibus ou des bus pour répondre à leurs besoins.

Concernant le tennis de table (environ 80 joueurs) et la discipline cyclisme sur route (environ 240 compétiteurs), le CNJF devra mettre en place, entre les sites où se dérouleront ces activités, un système de navettes à horaire fixe de type minibus pour le tennis de table et de type bus pour le cyclisme afin de répondre aux besoins en transport des délégations. Le nombre de minibus et de bus nécessaire dépendra du nombre de participants et du temps de trajet entre le village et les sites où se dérouleront les compétitions.

Concernant les concours culturels, le CNJF devra mettre en place, entre les sites où se dérouleront ces activités, un système de navettes à horaire fixe de type minibus ou bus afin de répondre aux besoins en transport des participants.

6. Organisation du dispositif T4 : Transports en commun

Le Plan de Transport des Jeux devra combiner les ressources dédiées du CNJF et les transports en commun afin d'élaborer des solutions de mobilité accessibles et durables et d'optimiser ainsi l'utilisation d'un parc de véhicules et de bus dédiés.

Pour ce faire, le CNJF devra se coordonner avec la Ville hôte pour permettre l'accès gratuit aux systèmes de transports publics aux détenteurs d'une accréditation.

Le champ d'application des transports publics gratuits pour les personnes accréditées devra être approuvé par le CIJF.

Le dispositif de transport T4 consiste donc à disposer d'un accès gratuit aux transports en commun de la Ville.

En fonction des accords réalisables avec la(les) société(s) de gestion de transports en commun de la Ville, il reviendra au CNJF de proposer au CIJF, un dispositif opérationnel pour que les personnes ayant accès à ce dispositif puissent accéder aux transports en commun de la Ville.

Ce dispositif peut être par exemple :

- L'utilisation de l'accréditation comme moyen d'identification ;
- La distribution de tickets / pass déjà existants aux populations accréditées.
- L'intégration d'un pass ou autre système dans l'accréditation

7. Organisation du dispositif « Cérémonie d'Ouverture », « Cérémonie de Clôture » et autres événements

Les Cérémonies d'Ouverture et de Clôture sont des événements clés des Jeux de la Francophonie. Leur organisation et réussite conditionneront l'image véhiculée des Jeux, de son organisation et du pays hôte.

Pour ce faire, un dispositif de transport spécifique et particulier devra être mis en œuvre pour répondre aux besoins en transport des populations accréditées et se rendant à ces événements.

À l'exception des hautes personnalités invitées par l'état du pays hôte des Jeux et les hautes personnalités invitées par le CIJF, l'ensemble des autres personnes devront être transportées via un dispositif de transport mutualisé de manière à minimiser les temps d'attente et de départ depuis et vers les lieux où se dérouleront les cérémonies.

Un nombre important de bus et de ressources humaines devront être alloués spécifiquement à l'organisation de ces événements de manière à fluidifier au maximum les opérations transport.

L'organisation de ces dispositifs nécessitera une communication adéquate aux participants pour que celui-ci soit optimal.

■ Véhicules

1. Fonctionnement opérationnel des véhicules

La qualité des véhicules mis à disposition du dispositif de transport conditionnera l'image véhiculée par le CNJF.

De ce fait, l'ensemble des véhicules devront donc être de qualité et répondre aux standards d'organisation d'un grand événement sportif international.

Tous les véhicules utilisés dans le cadre du dispositif de transport devront être équipés d'un système de géolocalisation.

Tous les chauffeurs devront être équipés d'un téléphone permettant d'être joignable dans le cadre de leur mission.

Par exemple : Les téléphones pourront servir de système de géolocalisation

L'ensemble des véhicules devront être assurés tous risques, tout comme les chauffeurs et les passagers. L'assurance contractualisée par le CNJF ou ses prestataires devra être validés par le CIJF.

Le CNJF devra en prendre en charge et mettre en place, en fonction des caractéristiques de la Ville hôte, un système efficace de ravitaillement en carburant pour l'ensemble des véhicules utilisés dans le cadre du dispositif de transport.

L'utilisation de véhicules électriques est fortement recommandée dans une optique de minimisation de l'empreinte carbone du dispositif de transport et de l'événement.

Tous les véhicules devront également être équipés de badges permettant d'emprunter les routes et itinéraires faisant partie du concept des Jeux.

Le coût des téléphones, du système de géolocalisation, des assurances, des badges routiers, et de l'ensemble des frais annexes devra être supporté par le CNJF.

2. Visuel des véhicules

L'ensemble des véhicules officiels des Jeux de la Francophonie devront être facilement identifiable.

Pour ce faire, ils devront être stickés/habillés aux couleurs des Jeux de la Francophonie. Le stickage des véhicules dépendra de leur affectation.

Pour des raisons opérationnelles, les navettes et bus à horaire fixe devront disposer de pancartes précisant l'origine et la destination du véhicule avec le logo de l'événement.

L'ensemble des visuels présents sur les véhicules devront être validés par le CIJF.

3. Macarons véhicules

En concertation avec la commission sécurité, le CNJF devra élaborer et mettre en place un système laisser passer véhicule. Ce système de laisser passer véhicule devra permettre l'accès des véhicules officiels aux différentes zones transport et devra être validés par le CIJF

■ Chauffeurs

1. Recrutement et conditions de travail

En fonction des dispositifs mis en œuvre et de la législation en vigueur du pays hôte, les chauffeurs pourront être, soit des bénévoles pour le dispositif T2, soit des professionnels du transport de personnes pour les dispositifs T1 et T3.

La validation du statut des chauffeurs devra être proposée par le CNJF au CIJF et validée par le CIJF.

Quel que soit le statut des chauffeurs, le CNJF devra garantir que les chauffeurs sont mis dans de bonnes conditions de travail, en adéquation avec les valeurs du CIJF et la législation en vigueur du pays hôte.

- o 2 jours de repos minimum par semaine;
- Une amplitude journalière de 12heures maximum par jour et par chauffeur. Le CIJF recommande une amplitude horaire quotidienne de 8 heures qui en fonction des contraintes opérationnelles et besoins pourra être augmentée exceptionnellement. L'exception ne doit pas devenir la règle;
- Mise à disposition d'une tenue de travail en adéquation avec les Jeux de la Francophonie (uniforme des bénévoles, chemises aux couleurs de l'événement, etc.);
- Chaque chauffeur devra être muni d'un téléphone portable opérationnel permettant d'émettre et de recevoir des appels du PC Transport. Dans le cas ou les chauffeurs ne disposeraient pas d'un téléphone personnel opérationnel, le CNJF devra leur mettre à dispositif cet outil indispensable au bon déroulement des opérations ;
- En fonction de leur horaire d'activation, le CNJF devra garantir aux chauffeurs des temps de pause et de repas aux chauffeurs ;
- Un bon repas ou un accès dans un lieu de restauration devra également être pris en charge par le CNJF pour l'ensemble des chauffeurs participants à l'événement.

L'ensemble des chauffeurs sélectionnés devront répondre aux législations en vigueur du pays hôte afin de transporter leurs passagers en toute sécurité (permis de conduire, etc.)

2. Formation

La formation des chauffeurs est un des éléments clés du succès de la réussite opérationnelle des dispositifs

Elle devra se faire et s'organiser en deux parties : une partie théorique et une partie pratique que celle-ci soit à destination de bénévoles ou de chauffeurs professionnels.

La partie théorique devra comprendre :

- Un module présentation du CIJF et des Jeux de la Francophonie ;
- Un module présentation du concept transport (organigramme, site, dispositif, etc.);
- Un module du fonctionnement opérationnel des opérations transport (règlements, procédures, outils mis à disposition, etc.);
- Un module présentation rôle et mission du chauffeur ;
- Un module éco-conduite;
 - Un module Administratif et Logistique (restauration, etc.).

La partie pratique devra comprendre:

- Une présentation des véhicules mis à disposition afin de permettre une bonne utilisation ;
- Un repérage des sites.

3. Management opérationnel des chauffeurs

Le management des chauffeurs devra s'opérer par un double management entre le PC Transport et les Coordinateurs Transport Site.

Le PC Transport via ses équipes « planning » coordonnera l'affection des missions chauffeurs, leurs dates et horaires d'activation, et leur localisation. Il sera très clairement leur donneur d'ordre.

Les coordinateurs sites, positionnés dans les hôtels, au village et sur les sites de compétition, seront en charge du management de leur zone et donc du management des chauffeurs sur les aspects opérationnels et sécuritaires de leur site.

Les coordinateurs sites et le PC Transport seront en lien permanent via le responsable des opérations transport site.

Des consignes pourront ainsi être données aux chauffeurs à la fois par le PC Transport et les Coordinateurs Sites.

■ Circulation

Il appartient à la commission transport d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre un Plan de Circulation (plan de gestion du trafic) spécifique aux Jeux en collaboration avec les autorités compétentes du gouvernement et de la Ville hôte pour garantir des temps de parcours convenables / acceptables aux véhicules officiels tout en gardant la ville opérationnelle d'un point de vue de la circulation pour ses habitants.

Ce plan devra permettre à toutes les populations accréditées de bénéficier d'un dispositif de transport fluide, sécurisé, efficace et ponctuel entre les sites officiels des Jeux de la Francophonie.

Pour ce faire, en fonction du concept des Jeux et des problématiques de circulation propre à la Ville, le CNJF devra :

- Mettre en place un dispositif d'escorte adapté aux besoins en transport des populations accréditées ;
- Établir des axes de circulation prioritaire avec usages uniques pour les véhicules officiels si cela est nécessaire ;
- Proposer le positionnement de ressources humaines afin de faciliter les accès aux différents sites de compétition.

■ Transport des spectateurs et infrastructures

1. Infrastructures

Dans le cadre de la construction de sites ou de réalisation de travaux de remise en état, le CNJF devra s'assurer que les particularités transport sont bien prises en compte dans leur livraison et leur conception.

Par exemple : Prise en compte des zones transport (stationnement, zone de dépose et de prise en charge, etc.)

Toutes les infrastructures, installations et zones de transport liées aux Jeux (permanentes ou temporaires) devront être intégrées dans les procédures, systèmes de planification et de supervision des constructions.

Le CNJF devra en conséquence et en adéquation avec l'avancée des travaux, fournir au CIJF, des rapports et des mises à jour régulières sur l'avancée des travaux.

Pour le bon déroulement des opérations et pour des raisons de sécurité, le CNJF devra se coordonner avec la Ville hôte pour garantir que tous les travaux de construction faisant partie du concept des Jeux et qui peuvent avoir un impact sur les itinéraires ou les services de transport mis en place (à l'exception des travaux urgents) ne soit pas planifiés pendant la période des Jeux.

Pour chaque site, des Plans de Transport « site » comprenant l'ensemble des zones transport des sites et autorisations d'accès, devront être intégrés directement dans le Plan de Transport Opérationnel global des Jeux.

En concertation avec la commission sécurité, la commission transport devra élaborer et mettre en œuvre un mécanisme et un système de contrôle d'accès et/ou de stationnement permettant aux véhicules officiels de se rendre sur l'ensemble des sites de compétition.

2. Zone transport

Une zone transport correspond à soit une zone de stationnement, soit une zone de dépose, soit une zone de prise en charge.

Afin de répondre aux besoins en stationnement des différentes populations et du dispositif global de transport, des zones transport devront être disponibles sur l'ensemble des sites officiels (aéroports, gares hôtels, sites de compétition, sites d'entraînement, lieu de remise des médailles, etc.) et contractualisés par le CNJF si cela nécessaire auprès de la Ville ou des gestionnaires privés.

Trois catégories de parcs de stationnement doivent être prévues :

- Participants aux compétitions et concours et leur encadrement, officiels et jurys;
- Public.

3. Transport des spectateurs

Les spectateurs se rendant sur les sites pour accéder aux épreuves constituent un élément clé du succès de l'événement.

De ce fait, le CNJF devra faciliter leur accès aux sites :

- En utilisant les systèmes de transports en commun existant de la Ville ;
- En développant de nouveaux systèmes de transport si cela est nécessaire ;
- En mettant à disposition des spectateurs un système de transport temporaire ;
- En mettant à disposition des spectateurs des places de stationnement.

ANNEXES

■ Annexe 1 / Niveaux de service par population

						TRANSP	ORT	
POPULATION	CATÉGORIE	FONCTION	NOMBRE	PÉRIODE DE SÉJOUR	PRISE EN CHARGE DES VOLS INTERNA- TIONAUX	CÉRÉMONIE ET ÉVÉ- NEMENTS SPÉCIAUX	NIVEAUX DE SERVICE	ARRIVÉE / DÉPART
		Concurrent sport et concurrents culturels						
	Concurrents	Accompagnateurs : encadrement tech- nique, médical, sécurité	3900				Т3	
		Chef de mission	100	J-2 à J+2			T2	
		Chef de délégation	50			Transport	T1	
DÉLÉGATION	Officiels	Officiels de délégations : membres du gouver- nement, ministres, officiels	150		Délégation	spécifique	T2	Oui
	Juges et arbitres	Cf dans la population juges et arbitres		règlements ortifs				
	Média	Cf dans la population média		e souhait Elégation			ТЗ	
		Délégués Techniques	9	J-2 à J+2		Transport spécifique		Oui
	Présidents du Jury Culturel		12		CIJF		T1	
JUGES ET ARBITRES		Jury Internationaux Culture	75		CNJF			
		Arbitres SPORT (dont officiels délégations et officiels CNJF)	175				Т2	
	Staff	Représentants, experts	130	J-1 mois à J+2		Transport spécifique	T2	
CIJF	VIP	Direction et haute personnalité CIJF-OIF	20	J-2 à J+2	CIJF	Transport individuel	T1	Oui
	VIP	Fédérations Internationales / CIO	10					
	Invités	Invités du CNJF				Transmort	Selon le	
CNJF	Équipes techniques	Staff et Prestataires	À estimer par le CNJF	Selon le souhait du CNJF		Transport spécifique	souhait du CNJF	
	Bénévoles	Bénévoles					T3	
ÉTAT	Protocole	Hautes personnalités invitées par l'État	Selon pays	Selon souhait		Transport individuel	Selon le souhait du CNJF	
	Dt :	Techniciens	100	J-2 à J+2	CIJF	Transport spécifique		
	Partenaires	Directions et invités			Média			
MÉDIAS	Médias délégation	Média délégation	800	Selon souhait	Délégation		Т3	Oui
	Médias	Presse, radio			Média			
			5531					

► ANNEXES ◀

■ Annexe 2 / Proposition de méthodologie et de rendus des livrables

Dans le cadre de l'organisation du dispositif de transport et afin de garantir son succès, le CNJF devra réaliser, présenter et faire valider au CIJF :

- Un Pré-Plan de Transport à J-18 mois contenant à minima les informations suivantes :
 - Présentation du concept transport et de l'organisation des dispositifs mis en place pour les différentes populations;
 - Liste des sites intégrés dans le dispositif;

- Budget:

- Tableau des distances et temps de trajet entre les sites;
- Dates clés et Rétroplanning.

rôles et responsabilités;

- Présentation des véhicules utilisés :

- O Un Plan de Transport finalisé à J-1 an
- o Un Pré-Plan Opérationnel de Transport à J-10 mois contenant à minima les informations suivantes :
 - Les dates clés du dispositif ;
 - Organisation opérationnelle des dispositifs de transport;
 - Présentation des zones transport et itinéraires ;

- Organigramme opérationnel avec le descriptif des rôles, leurs responsabilités et leurs dates et horaires d'activation:

- Organigramme fonctionnel avec descriptif des

- Schéma et processus de communication ;
- Règlements et procédures opérationnelles.
- o Un Plan Opérationnel de Transport finalisé à J-6 mois
- Un Pré-Plan de Circulation, réalisé en collaboration avec les autorités compétentes à J-6 mois
- O Un Plan de Circulation, finalisé à J-4 mois
- Les supports de présentation utilisés pour les formations des acteurs liés au dispositif de transport à J-2
- Un bilan quantitatif et qualitatif (détaillé et chiffré) des opérations transport à J+1 mois

Résumé des livrables :



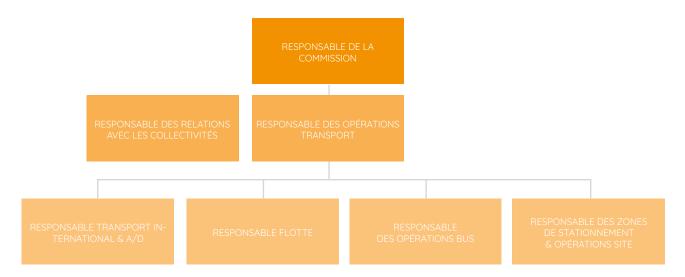
■ Annexe 3 / Proposition d'utilisation d'un logiciel de gestion de flotte

Afin de garantir le succès opérationnel du dispositif de transport et de disposer d'éléments quantitatifs pour les prochaines éditions, le CNJF devra se munir d'un logiciel de gestion de flotte.

Ce logiciel devra:

- Permettre au PC Transport de planifier et de suivre les opérations transport en direct ;
- Permettre au PC Transport d'avoir un suivi précis des véhicules lors des opérations transport ;
- Permettre aux hôtels et sites de compétition d'effectuer des demandes de transport via une plateforme reliée à ce logiciel;
- Permettre d'émettre les fiches de mission des chauffeurs et éventuellement de les réceptionner et de les valider via leur téléphone;
- Permettre au PC Transport de localiser géographiquement l'emplacement des chauffeurs / véhicules
- Être accessible par plusieurs utilisateurs en même temps ;
- Permettre d'extraire des statistiques concernant les courses réalisées.

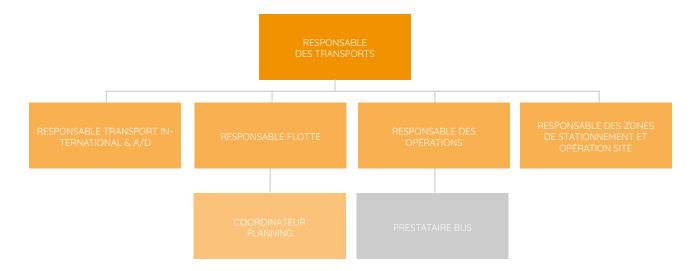
■ Annexe 4 / Proposition d'organigramme fonctionnel



► ANNEXES <

FONCTION	NOMBRE DE PERSONNES A L'INSTANT T	DATE DE COMMENCEMENT	RÔLE ET MISSION
RESPONSABLE DE LA COMMISSION TRANSPORT	1	J-3 ans	Tel un chef d'orchestre, Il est le garant du dispositif transport de la planification jusqu'au bilan. Il assure la gestion et le suivi budgétaire, le recrutement des équipes et la relation avec les autres commissions. Il clôture le dispositif à la fin du bilan et de la facturation.
RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET SERVICES DE L'ÉTAT	1	J-3 ans	Aux côtés du responsable de la commission, il assure la relation avec les autorités publiques dans la planification et la coordination du dispositif de transport afin d'assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et la mise en place d'un dispositif cohérent avec les contraintes territoriales.
RESPONSABLE DES OPÉRATIONS TRANSPORT	1	J-2 ans	Il est le garant du bon déroulé des opérations et de la planification opérationnelle du dispositif. Il assure la coordination des équipes opérationnelles et sera en charge de la mise en œuvre et du management du PC Transport.
RESPONSABLE DU TRANS- PORT INTERNATIONAL & A/D	1	J-18 mois	Il coordonne les opérations relatives aux points d'entrée et de sortie du territoire, dont les aéro- ports officiels. Il planifie le dispositif de récolte des informations et de gestion, en lien avec le respon- sable de flotte. Il coordonne les équipes d'accueil.
RESPONSABLE DE LA FLOTTE	1	J-18 mois	Il planifie la coordination de la flotte de véhicules, en centralisant les besoins, pilotant les consultations et coordonne les opérations. Il gère tout ce qui touche à la flotte de véhicules : véhicules, chauffeurs, essence, stickage, assistance, nettoyage. Il est en contact étroit avec le responsable zones de stationnement et A/D
RESPONSABLE DES OPÉRATIONS BUS	1	J-18 mois	Il planifie le dispositif Bus, en élaborant le plan de transport en fonction des besoins, en pilotant la sélection du prestataire et en assurant la coordi- nation opérationnelle avec le prestataire retenu.
RESPONSABLE DES ZONES DE STATIONNEMENT	1	J-18 mois	Il assure le repérage, la mise à disposition et les opérations sur l'ensemble des zones de stationne- ment nécessaires aux différents véhicules bus et flotte. Il assure également leur signalisation et les ressources nécessaires.

■ Annexe 5 / Proposition d'organigramme opérationnel

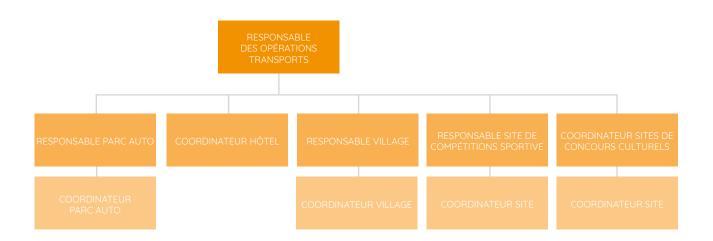


Le PC Transport (Poste de Commandement Transport) a pour principales missions de coordonner l'ensemble du dispositif opérationnel de transport via :

- Une centralisation des informations, de la communication et de la planification des véhicules ;
- Un management décentralisé des équipes sites (présentées dans l'organigramme opération site);
- Un management des prestataires transport (prestataire bus, etc.);
- Une communication directe avec les services de l'État en charge des aspects de circulation et de sécurité;
- Une communication directe avec les responsables de commission.

Intégré à l'organisation du PC Transport et sous la responsabilité du responsable flotte, des coordinateurs planning devront être activés pour assurer l'ensemble de la planification des véhicules et chauffeurs ; et les affectations de transferts à effectuer avec la flotte de véhicules. Il est le principal utilisateur de l'outil de aestion de flotte et de récolte des informations Arrivées et Départs.

FONCTION	NOMBRE DE PERSONNES À L'INSTANT T	DATE DE COMMENCEMENT	RÔLE ET MISSION
COORDINA- TEUR PLAN- NING	8 dont 1 responsable	J-6 mois pour le responsable et J-3 mois pour les coordinateurs	Management des planificateurs (gestion des pauses, jour off, etc.) Respect des règlements et procédures au sein de l'équipe Remontée d'information et problématique au superviseur PC Transport Planification des demandes de transport dans l'outil de planification Gestion opérationnelle des opérations liées au pick-up extérieur Envoi des convocations aux chauffeurs (heure de début et de fin de shit)
PRESTATAIRE BUS	À valider en fonction des besoins du dispositif et du concept des Jeux	J-1 an	Coordination et management des prestations bus Validation des itinéraires, temps de trajet et zone transport



FONCTION	NOMBRE DE PERSONNES A L'INSTANT T	DATE DE COMMENCEMENT	RÔLE ET MISSION
RESPONSABLE DES OPÉRATIONS TRANS- PORT SITE	1	J-2 ans	En charge de la conception des opérations transport, il sera le garant du Plan Opérationnel de Transport. Il assure le management des coordinateurs sites et fait le lien avec le PC Transport.
COORDINATEUR PARC AUTO	1 par Parc Auto	J-18 ans	Il assure la gestion et la coordination du site principal de station- nement des véhicules lorsqu'ils ne sont pas en activité. Ce site est le lieu de prise en charge des véhicules et d'accueil des chauf- feurs. Si nécessaire il fait le lien avec le coordinateur de flotte pour l'entretien des véhicules.
COORDINATEUR HÔTELS	1 par hôtel	J-1 mois	Pendant les opérations, il veille au bon déroulé des opérations au départ des hôtels : Zone de prise en charge et de dépose, véhicules affectés, et fait le lien avec le PC transport.
COORDINATEUR VILLAGE	5 dont 1 responsable	J-3 mois pour le responsable J-1 mois pour les coordinateurs	Pendant les opérations, il veille au bon déroulé des opérations au village : Zone de prise en charge et de dépose, véhicules affectés, parking et fait le lien avec le PC transport.
COORDINATEUR SITES DE COMPÉTITION SPORTIVE	5 dont 1 responsable	J-3 mois pour le responsable J-1 mois pour les coordinateurs	Pendant les opérations, il veille au bon déroulé des opérations sur les sites de compétitions : Zone de prise en charge et de dépose, véhicules affectés, parking et fait le lien avec le PC transport.
COORDINATEUR SITES DE CONCOURS CULTURELS	5 dont 1 responsable	J-3 mois pour le responsable J-1 mois pour les coordinateurs	Pendant les opérations, il veille au bon déroulé des opérations sur les sites de concours culturels : Zone de prise en charge et de dépose, véhicules affectés, parking et fait le lien avec le PC transport.

